



Les Bains de Bernay
Terres de Normandie



Centre Aquatique Les Bains de Bernay

Registre public d'accessibilité

Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public
d'accessibilité



SOMMAIRE

1. POURQUOI UN « REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE » ?	2
2. FICHE INFORMATIVE DE SYNTHESE	3
2.1 - Présentation de l'établissement :	3
2.2 - Prestations proposées par l'établissement :	3
2.3 - Information sur l'accessibilité des prestations :	3
2.4 - Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité :	4
2.5 - Formation du personnel :	5
3. LES PIECES ADMINISTRATIVES	7
4. ANNEXES.....	8
4.1 - Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées :	8
4.2 – Plan des locaux.....	9
4.3 – Attestation de formation	10
4.5 – Notices d'utilisation du matériel :	11

1. POURQUOI UN « REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE » ?

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité.

Ce registre, outil de communication entre l'ERP et son public, a pour objectif d'informer le public du degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations.

Le registre d'accessibilité est public et s'adresse aux usagers, clients ou patients de l'ERP. Il doit être consultable sur place au principal point d'accueil accessible de l'ERP, que ce soit sous format papier (classeur, porte-document, etc) ou sous format dématérialisé, à travers la mise à disposition d'une tablette par exemple.

Textes de référence :

Code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R. 111-19-60

Loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées

Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre d'accessibilité

2. FICHE INFORMATIVE DE SYNTHÈSE

2.1 - Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement : **Centre Aquatique Les Bains de Bernay**

Type de l'établissement : **X**

Catégorie de l'établissement : **2ème catégorie**

Adresse : 204 Rue Ludovic Descamps 27300 MENNEVAL



: 02 78 94 01 20



@ : bainsdebernay@vert-marine.com

2.2 - Prestations proposées par l'établissement :

Sous-sol NON ACCESSIBLE AU PUBLIC

Rez-de chaussée accueil, vestiaires et bassins ACCESSIBLES AU PUBLIC (sauf locaux technique et de service)

Gradins (existant) ACCESSIBLE AU PUBLIC (Gradins PMR disposé au pieds de gradins au RDC)

1er étage espace bien-être via les escaliers et/ou l'ascenseur ACCESSIBLE AU PUBLIC (sauf locaux technique et de service)

2.3 - Information sur l'accessibilité des prestations :

Extérieur :

- Espaces extérieurs d'accès à la piscine conforme à la réglementation d'accessibilité.
- Accès à l'équipement de plain-pied
- Seuils inférieur à 2 cm

Intérieur :

- Corps de bâtiment en simple rez-de-chaussée.
- Cabines vestiaires, douches et sanitaires adaptées.
- Pédiluve franchissable en fauteuil roulant (pente < 5%)
- Rampe d'accès au bassin d'apprentissage.
- Escaliers d'accès au bassin sportif.
- Escaliers d'accès au bassin nordique via sas d'entrée.

Extérieur :

- Espaces extérieurs d'accès à la piscine conforme à la réglementation d'accessibilité.
- Accès à l'équipement de plain-pied
- Seuils inférieur à 2 cm
- 3 places de stationnement destinées PMR.
- 4 places de stationnement destinées aux voitures électriques.
- Le stationnement pour le public est existant et disposé le long de la voie de desserte en face du bâtiment.

L'accès depuis ce stationnement est conforme aux exigences réglementaire (pente et dévers).

2.4 - Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité :

Equipement	Maintenance effectuée	Information du personnel sur l'utilisation	Signature de l'autorité/exploitant
<i>Fauteuil PMR</i>		<i>Octobre 2026</i>	
<i>Chaise de mise à l'eau</i>		<i>Octobre 2026</i>	
<i>Signal sonore d'évacuation</i>		<i>Poss et procédures incendies</i>	
<i>Ascenseurs</i>		<i>Octobre 2026</i>	
		...	

2.5 - Formation du personnel :
Pour les ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie :

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants	Signature de l'autorité/exploitant

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants	Signature de l'autorité/exploitant

3. LES PIECES ADMINISTRATIVES

- ☐ Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- ☐ Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- ☐ Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ☐ ERP de 1ère à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs

4. ANNEXES

4.1 - Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées :

(À destination du personnel en contact avec le public)

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir les personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir les personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir les personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir les personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir les personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir les personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir les personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

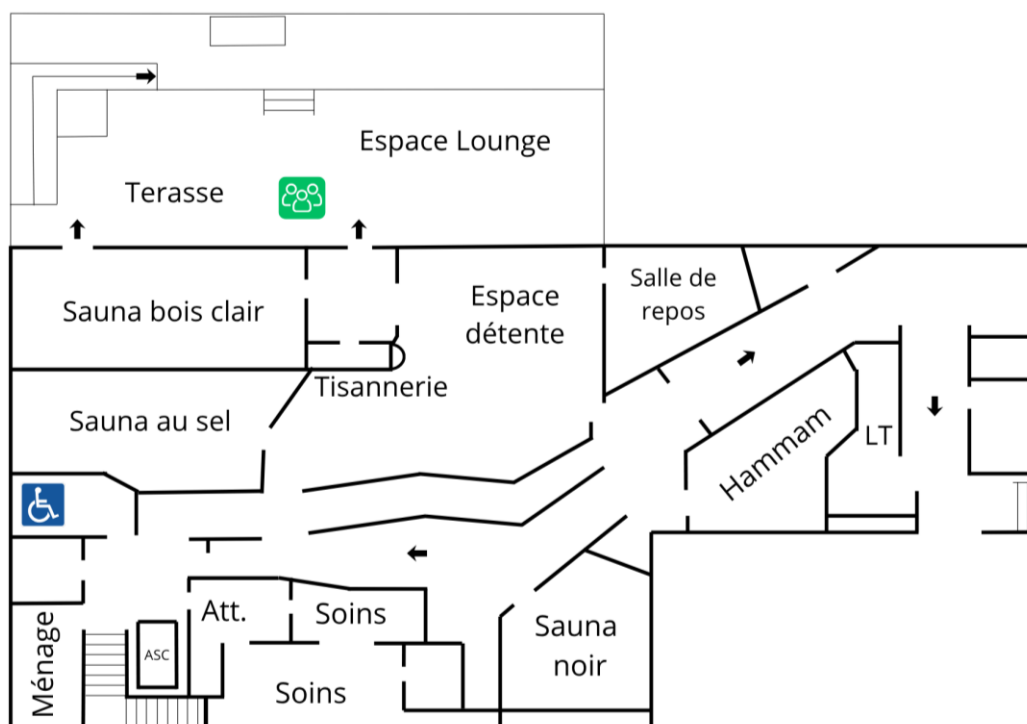
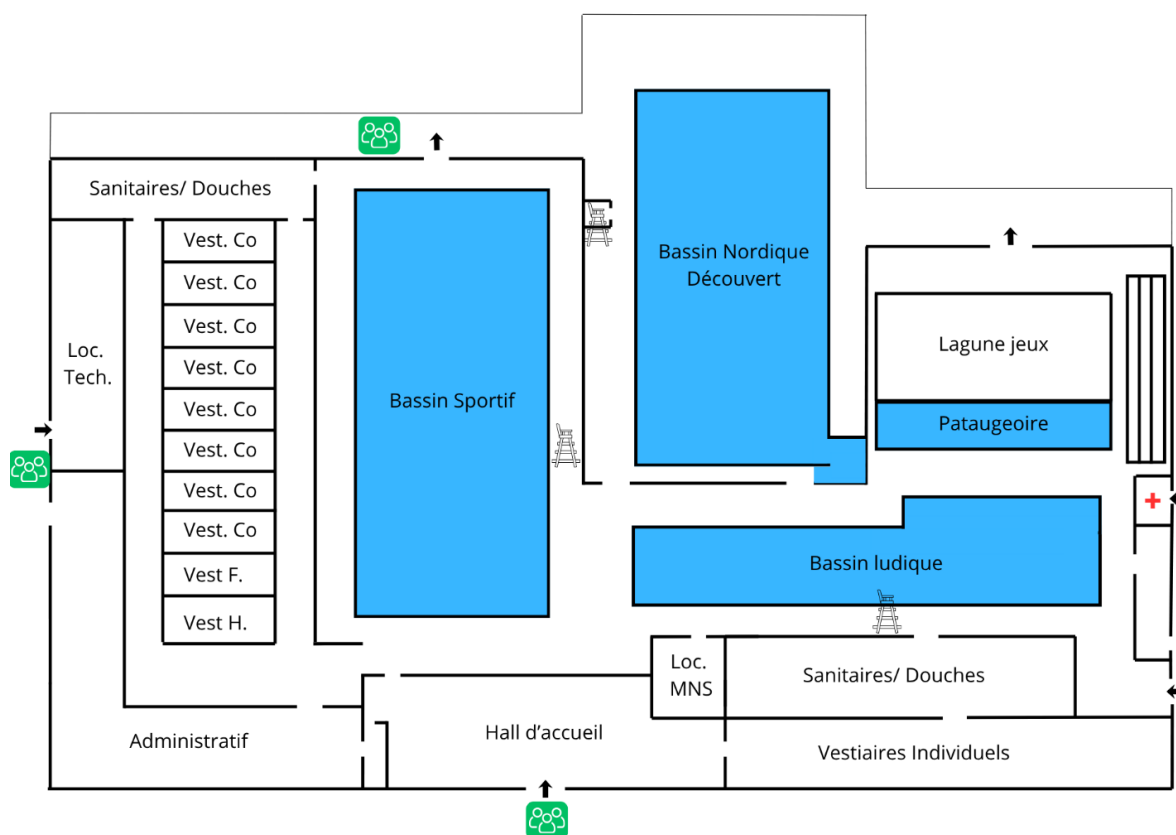
Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCE, CFPAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception - Réalisation : MTS-NC/56/JPSS/ATL2/Remit Cudou

4.2 – Plan des locaux

Le personnel d'accueil doit avoir la capacité d'informer l'utilisateur des modalités d'accès aux différentes prestations de l'ERP.

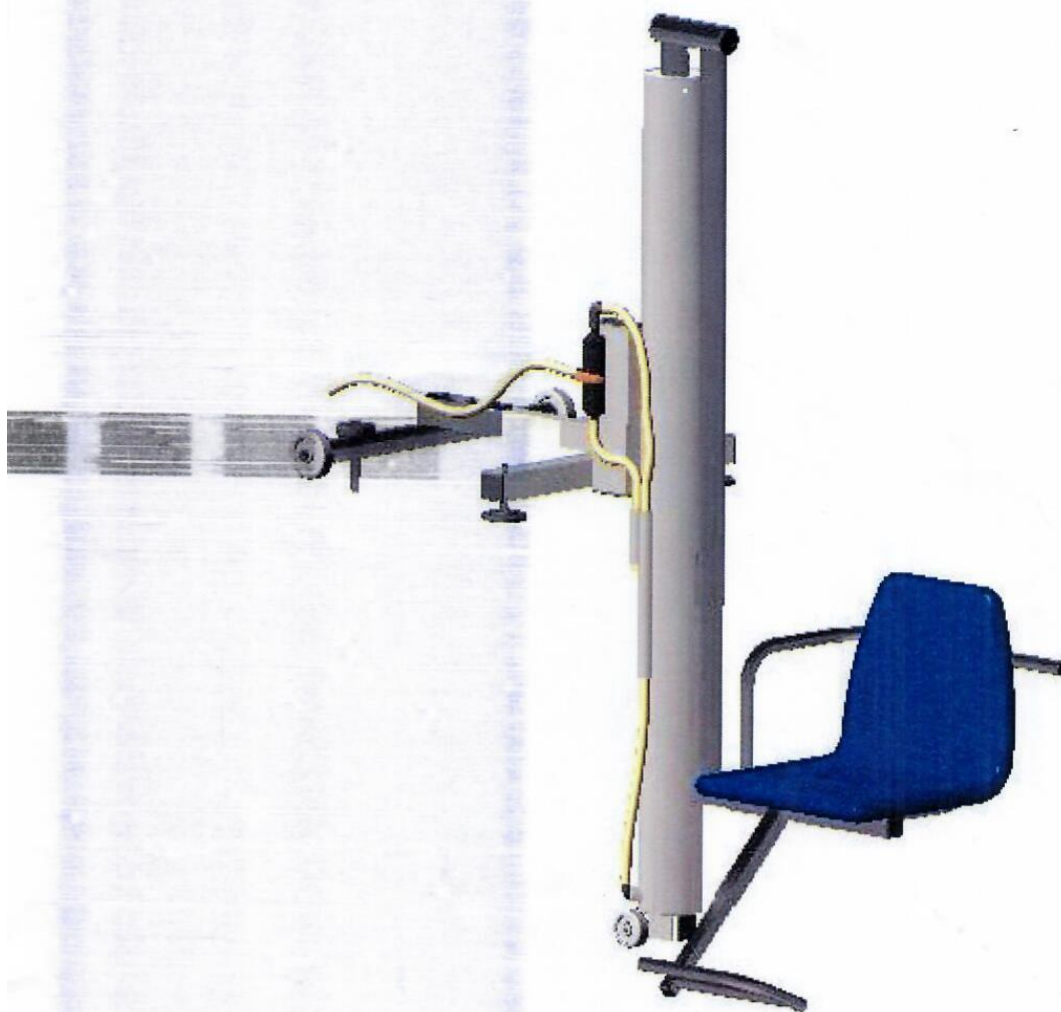


4.3 – Attestation de formation

4.5 – Notices d'utilisation du matériel :

Dispositif de mise à l'eau :

Mise à l'eau hydraulique



Nomenclature ensemble vérin

REP	Référence	Nbr
1	Ensemble vérin	
1.1	Butée basse	1
1.1.2	Galet ϕ 60	2
1.1.3	THM 10X120 A4 DIN 933 + Nylstop M10	1
1.1.4	Support butée basse	1
1.2	Pot de vérin	1
1.2.1	Vis sans tête six pans creux bout cône M10X10 A4 DIN 914	2
1.2.2	Crochet support goupille de sécurité	1
1.2.3	THM10X20 A4 DIN 931	1
1.2.4	Vis sans tête six pans creux bout cône M10X16 A4 Din 914	1
1.3	Tige de vérin	1
1.3.1	THM 10X60 A4 DIN 931 + Nylstop M10	1
1.4	Goupille de sécurité + Doigt plastique + Cordelette	1
1.5	Piston	1
1.5.1	Joint	1
1.5.2	Goupille	1
1.6	Butée basse	1
1.7	Guide supérieur	1
2	Ensemble pied	
2.1	Vérin à vis avec contre écrou	2
2.2	Té à roulettes	1
2.2.1	Vis sans tête six pans creux bout cône M10X16 A4 DIN 914	1
2.2.2	Embout ACC M10	2
2.2.3	Galet ϕ 80	2
2.2.4	THM 10X60 A4 DIN 931	2
2.3	THM 10X90 A4 DIN 931+ Bulte CO 550 + Scellement chimique	1
2.4	Traverse	1
3	Ensemble chaise	
3.1	Coque plastique	1
3.1.1	Boulon fixation coque	4
3.2	Support coque	1
3.2.1	Vis sans tête six pans creux bout cône M10X10 A4 DIN 914	1
3.3	Repose pieds	1
3.4	Support repose pieds	1
3.4.1	Vis sans tête six pans creux bout cône M10X10 A4 DIN 914	1
3.5	Support chaise	1
3.5.1	Galet ϕ 80	2
3.5.2	THM 10X100 A4 DIN 913 + Rondelle Nylon M10 + Nylstop M10	1
3.5.3	THM 10X60 A4 DIN 933 + Bulte CO 550	1

Nomenclature ensemble circuit hydraulique

REP	Référence	Nbr
4	Ensemble circuit hydraulique	
4.1	Tuyau d'alimentation PN19	1
4.1.1	Ensemble raccord rapide + nez robinet	1
4.2	Robinet 3 voies	1
4.3	Tuyau alimentation vérin	1
4.4	Tuyau d'évacuation	3
4.5	Raccord té	1
4.6	Raccord té	2

Notice d'installation

NOTA : Tous les personnels d'encadrement concernés par le montage et/ou l'utilisation devront avoir pris connaissance de la notice

Première installation :

La première installation doit être effectuée par du personnel compétent et habilité à l'entretien du matériel, de même que le trou pour l'ancrage s'il n'est pas déjà existant.

Le matériel a été réglé et essayé avant son envoi, toutefois quelques affinages de réglage peuvent être nécessaires.

Définir un emplacement approprié au niveau de la zone peu profonde de la piscine. S'assurer que l'emplacement et que l'espace de margelle disponible n'est pas encombré ou dangereux. La profondeur standard entre la margelle et le fond de la piscine est de 108 cm environ. La pression maxi du réseau d'eau est de 3 bars. Au-delà prévoir un réducteur de pression. La charge maxi de la chaise est de 120 kg et la translation d'une seule personne. Evacuer les baigneurs de la zone d'installation.

Fixer l'ancrage au sol en serrant la vis.

Assembler le pied 2 en emmanchant la traverse 2.4 dans le té 2.2 bloquer avec les boulons de serrage.

Approcher l'ensemble vérin 1 au bord de l'eau jusqu'à ce que le pied 2 vienne buter contre l'ancrage, le vérin est alors descendu dans l'eau le long du mur.

Serrer la vis d'ancrage 2.3 sur le pied pour le maintenir en position.

Régler les vérins à vis 2.1 pour que le pied soit à l'horizontale. S'assurer qu'il soit aussi parallèle au bord de la piscine. Après réglage bloquer les contres écrous.

Régler la butée basse 1.1 au pied du vérin pour qu'elle soit bien en contact avec le mur et que le vérin soit parfaitement vertical. Serrer la vis de pression pour le maintien en position.

Réglage d'orientation de la chaise.

Ce réglage est effectué en usine, en position haute de la chaise est par principe perpendiculaire au bassin.

Pour une raison de configuration du bassin on peut régler l'orientation de la chaise en pratiquant de la manière suivante :

Le vérin en position haute, la goupille 1.4 placée, la pression coupée (débrancher l'arrivée d'eau) dévisser légèrement les 3 vis 1.2.1 situées en partie haute du vérin. Orienter l'ensemble tige/vérin.

Resserrer les vis 1.2.1.

Attention, ne pas changer l'orientation de plus de 10° même pour faciliter un transfert car à la descente le repose pieds peut toucher le sol.

Montage de l'ensemble chaise 3 sur la tige du vérin 1.3, serrer la vis du support de chaise,

réglér la longueur du repose pieds 3.3 en agissant sur la vis de blocage. Le réglage du support du repose pieds 3.4 monté indifféremment, la barre en avant ou en arrière de l'axe 3.3. Agir sur la vis de blocage pour l'orientation du support du repose pieds 3.4.

En option on peut se procurer des sangles et un accoudoir gauche.

En option on peut remplacer l'ensemble chaise par un ensemble brancard.

Vérifier le serrage de tous les vis et boulons.

Raccordement hydraulique : raccorder l'alimentation d'eau au pied du vérin.

Amener le siège en position haute. Placer la goupille de sécurité sur la tige 1.4.

ATTENTION : Cette goupille doit toujours rester en place en position haute de la chaise jusqu'à ce que la personne soit parfaitement installée et prête pour la descente.

Enlever l'appareil du bord du bassin lorsqu'il n'est pas utilisé.

INSTALLATION REGULIERE :

- 1) Faire évacuer la zone d'installation
- 2) Installer l'ancrage dans l'orifice du sol. Le bloquer avec la vis.
- 3) Approcher l'appareil du bord en le faisant rouler sur les galets prévus à cet effet
- 4) Approcher l'ensemble du bord jusqu'à ce que le pied 2 vienne en butée sur l'ancrage
- 5) Descendre le vérin dans l'eau jusqu'à ce que la butée 1.1 vienne en contact sur le mur et les vérins 2.1 sur la margelle. Serrer 2.3.
- 6) Faire les branchements hydrauliques (branchement au tuyau d'eau courante)
- 7) Faire monter la chaise
- 8) Placer la goupille de sécurité 1.4 sur la tige du vérin 1.3
- 9) Contrôler que le vérin sera parfaitement vertical
- 10) Faire fonctionner à vide
- 11) Placer la goupille de sécurité 1.4 sur la tige du vérin 1.3 amenée en position haute.
Important : cette goupille doit toujours rester en place lorsque la chaise est en haut et jusqu'à ce que la personne soit parfaitement installée et prête à descendre

UTILISATION :

L'utilisation doit toujours être effectuée avec l'accompagnement d'un moniteur ou éducateur.

MISE A L'EAU :

- 1) Amener la chaise en position haute (mise sous pression du vérin) et placer la goupille de sécurité sur la tige
- 2) Mettre le fauteuil roulant et le siège de mise à l'eau côte à côte pour le transfert
- 3) Effectuer le transfert de la personne sur la chaise

- 4) **Attention :** Placer les pieds de la personne sur le repose pieds prévu à cet effet. Ne pas amorcer la descente s'ils ne sont pas parfaitement positionnés
- 5) Sangler la personne si nécessaire
- 6) Lorsque la personne est prête, retirer la goupille de sécurité
- 7) Amorcer la descente en manoeuvrant le robinet 3 voies

SORTIE D'EAU :

- 1) Installation sur le siège immergé avec ou sans l'aide du moniteur
- 2) Manoeuvrer le robinet pour envoyer l'eau sous pression dans le vérin pour la remontée
- 3) Placer la goupille de sécurité à l'arrivée en position haute
- 4) Transfert de la personne sur le fauteuil roulant

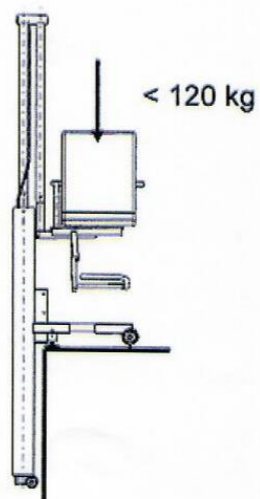
MAINTENANCE :

S'il est correctement entretenu l'appareil peut vous garantir de nombreuses années d'utilisation sans pannes.

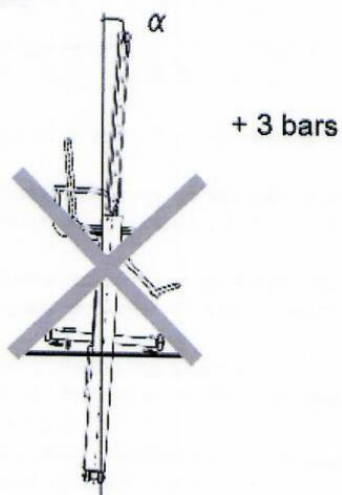
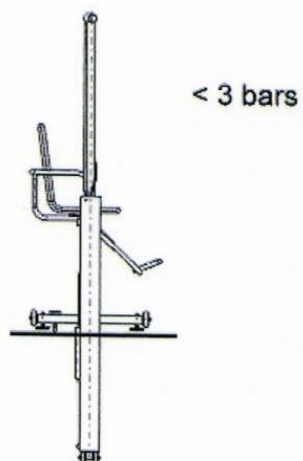
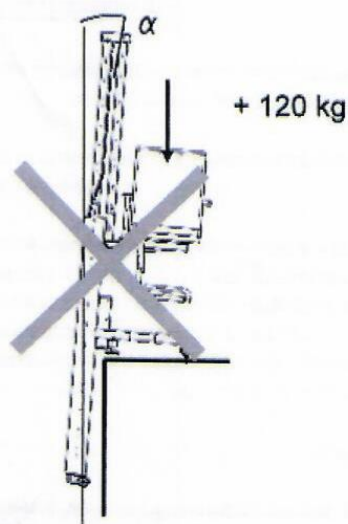
- 1) Vérification régulière du serrage des vis et colliers
- 2) Vérification régulière des ancrages au sol
- 3) Nettoyage à l'eau savonneuse, ne pas utiliser de nettoyeurs chlorés ni de tampons en paille de fer
- 4) Pulvériser, tous les 10 jours, du produit DBP METAL WAX en bombe aérosol, fournisseur : DBP produits et matériel de traitement de surface, 3 Rue du Maconnais, 69800 Saint-Priest. Tel : 04 37 25 17 40

CONSEIL D'UTILISATION

CORRECT

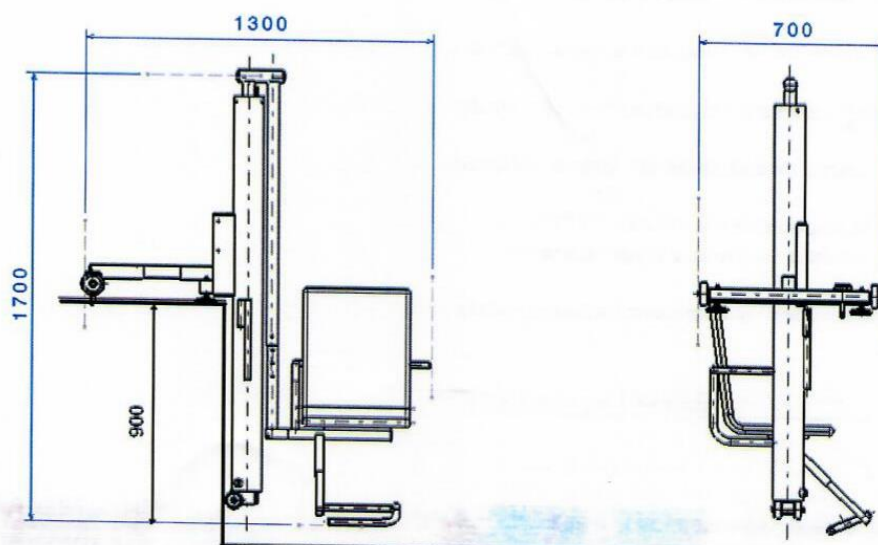


MAUVAIS

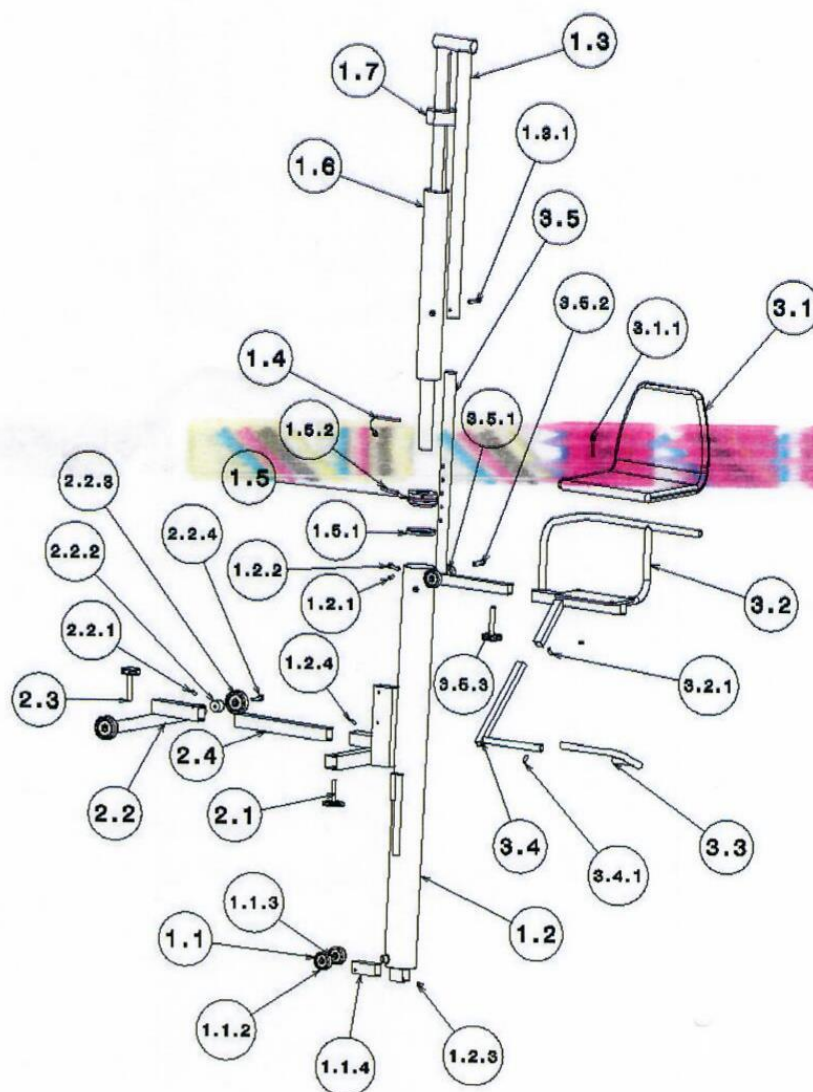


Charge nominative : 120 kg
Pression nominative : 3 bar

Côtes d'encombrement



Vue éclatée ensemble vérin



Vue éclatée ensemble hydraulique

